



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 2 JUILLET 2019 A 20 HEURES**

Présents : M. Raymond KASTLER, Maire – MM. Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Mme Edith ZANINETTI, Adjointes.

MM. Jean-Luc LINDECKER, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Philippe BRUN, Daniel GODINAT.

Mmes Martine LUTHRINGER, Christine HEBERT, Marcelle ONIMUS, Linda MANA, Carole KHOTBI.

Absents excusés : M. Frédéric BRENDER.

M. Dominique RUEFF, procuration à M. Roland ONIMUS.

Mme Valérie BUCH, procuration à M. Daniel GODINAT.

Mme Bénédicte FOHRER, procuration à M. Daniel GODINAT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie FILLOUX.

Date de la convocation : 26.06.2019

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance.
2. M2A : convention pour la gestion des sites petite enfance et périscolaires de la bande rhénane.
3. Transformation des Syndicats de Rivières : fusion en syndicat mixte.
4. Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin : modification des statuts.
5. Informations présentées par les Adjointes.
6. Divers.

Au préalable, M. le Maire demande à inscrire le point suivant à l'ordre du jour "construction d'un hangar : choix du maître d'œuvre". Le Conseil Municipal valide cette inscription.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Mme Edith ZANINETTI fait remarquer que dans son intervention du dernier Conseil Municipal, au niveau des écoles, il faut lire : "peinture des couloirs" et non "peinture en cours".

2. M2A : CONVENTION POUR LA GESTION DES SITES PETITE ENFANCE ET PERISCOLAIRES DE LA BANDE RHENANE

Lors de la fusion avec la Communauté de communes Porte de France Rhin-Sud (CCPFRS), Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a repris deux contrats de délégation de service public (DSP) conclus avec la Société Publique Locale Enfance et Animation (SPLEA) dont l'un concernant la gestion des accueils périscolaires, extrascolaires, ainsi que l'animation jeunesse territoriale, et ce jusqu'au 31 août 2019. Arrivant à échéance à cette date, il convient de renouveler ce contrat.

La SPLEA est actuellement soumise à TVA pour ses activités périscolaires et extrascolaires. Avec le concours d'un cabinet spécialisé, des démarches ont été entreprises en décembre 2018 pour interroger l'administration fiscale quant à cette question de l'assujettissement. En effet, sur la base de l'analyse réalisée par le cabinet il apparaît envisageable que la SPLEA puisse s'exonérer de l'assujettissement à la TVA pour toute ou partie de ses activités dans les domaines du périscolaire et de l'extra-scolaire. En cas de non-assujettissement, la forme de la délégation de service public passerait de la régie intéressée à l'affermage, les délégants ne versant ainsi qu'une contribution d'équilibre annuelle. Le fonctionnement du dispositif en serait grandement facilité par un allègement conséquent des tâches administratives.

Les délais nécessaires à la saisine et à l'instruction de ce dossier nécessitent de recaler le calendrier de la procédure de renouvellement des délégations de service public qui prévoyait initialement une date de démarrage au 1er septembre 2019.

Aussi dans un souci de continuité du service public, il convient de mettre en place une convention de prestations de services avec la SPLEA permettant de faire la jonction entre la date de fin de la délégation de service public actuelle, soit le 31 août 2019, et la nouvelle délégation qui ne débutera que début octobre 2019.

Dans le cadre de cette convention, durant cette période transitoire, la gestion de l'accueil du matin et de l'accueil extrascolaire sera assurée par la SPLEA.

Afin de disposer des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ces services, il est proposé de verser à la SPLEA une contribution d'un montant total de 9800€, dont 7400€ pour l'accueil du matin et du mercredi et 2400€ pour l'animation jeunesse territoriale. Ces montants ont été déterminés sur la base d'une extrapolation mensuelle des contributions d'équilibre de la future DSP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de convention et le montant de la contribution accordée à la Société Publique Locale Enfance et Animation.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toute pièce contractuelle nécessaire à sa bonne exécution.

3. TRANSFORMATION DES SYNDICATS DE RIVIERES : FUSION EN SYNDICAT MIXTE

Vu l'arrêté préfectoral définissant le nouveau périmètre du nouveau syndicat en faveur de la fusion du Syndicat Mixte du Quatelbach Canal Vauban avec le Syndicat Intercommunal du Muhlbach, le Syndicat Intercommunal à vocation Unique du Giessen et le Syndicat Intercommunal de la Blind et du Canal de Widensolen,

Par 13 ABSTENTIONS, 2 voix CONTRE et 2 voix POUR (voix prépondérante du Maire), le Conseil Municipal approuve cette fusion ainsi que les nouveaux statuts et désigne M. Daniel GODINAT, délégué titulaire, et M. Dominique RUEFF, délégué suppléant.

4. SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN : MODIFICATION DES STATUTS

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés et approuvés par le comité syndical le 24.06.2019.

5. CONSTRUCTION D'UN HANGAR : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Sur proposition de la commission d'adjudication, le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un hangar à Jacques KOESSLER Architecture de CERNAY pour un montant de 39 950,00 € HT et autorise M. le Maire à signer le marché.

6. INFORMATIONS PRESENTEES PAR LES ADJOINTS

Informations communiquées par M. Roland ONIMUS, 1^{er} Adjoint au Maire

6.1 Commission d'information

Bulletin communal terminé. Distribution le week-end du 6 et 7 juillet par les Donneurs de Sang.

Les 31.08 et 01.09.2019 aura lieu l'exposition "En route vers la guerre" à la salle des fêtes.

6.2 Assemblée Générale de l'office du tourisme de MULHOUSE le 20.06.2019

Beaucoup d'efforts réalisés pour rendre le territoire attractif. Nuitées en augmentation notamment au camping de l'III.

6.3 Bacs jaunes

Participation à une réunion le 24.06.2019 sur la future mise en place des bacs jaunes.

Communication ainsi que deux réunions publiques seront faites. Mise en service le 1^{er} juin 2020. Dans un premier temps les conteneurs resteront en place. Prochaine réunion de travail le 30 septembre.

6.4 Réunion de visite le 25.06.2019 avec SUEZ de l'ensemble des installations STEP, PR BANTZENHEIM et PR CHALAMPE (réunion technique). Pour la fusion avec le SIVOM.

6.5 Réunion le 01.07.2019 avec SUEZ Assainissement en mairie de CHALAMPE en vue de la reprise de l'assainissement par le SIVOM.

6.6 Commission sécurité le 26.06.2019

Suite à une remarque concernant la sécurité de la rue de Rumersheim, la commission sécurité s'est proposée de faire un tour sur l'ensemble des rues du village. Problèmes sur les rues suivantes : rue de l'Eglise, impasse de l'Eglise, rue de la Verdure, rue de Bâle, rue des Coquelicots, rue de Rumersheim.

6.7 Assemblée Générale extraordinaire de l'UP REGIO le 27.06.2019

Dissolution de l'UP REGIO VHS. L'UP devient une antenne de l'UP du Rhin et gardera son nom actuel. Siègeront au bureau de l'UP du Rhin Mme Martine LAEMLIN et M. Roland ONIMUS. Reste à mettre en place les conventions de mise à disposition des salles.

6.8 Syndicat Assainissement BANTZENHEIM / CHALAMPE

Réunion le 25.06.2019 Bonne marche de l'ensemble. Les travaux de mises à jour des ouvrages se poursuivent. PR CHALAMPE terminé. PR BANTZENHEIM, câblage en cours de réalisation.

Coté budget :

↳ Disponible au 27 juin 2019 en investissement : 62 122,94 €.

↳ Factures à venir pour 2019 : 78 574,80 € soit un solde négatif de 16 451,86 €.

↳ En fonctionnement au 27 juin 2019 : 222 632 €, factures à venir : 7 176 € soit un solde de 215 456,86 €.

- ↪ Un virement de la section fonctionnement vers investissement de 87 768,63 €.
- ↪ Solde budgétaire en investissement : 71 316,77 €.
- ↪ Solde budgétaire en fonctionnement : 127 688,17 €.

Pour la fusion avec le SIVOM, nous donnons une station en parfait état de fonctionnement ainsi qu'un solde positif.

6.9 Dégâts de gibier autres que sangliers : a assisté le 15.06.2019 à un rendez-vous avec les agriculteurs et un estimateur.

Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 2^{ème} Adjoint au Maire

6.10 OMSAL

Fête des rues : satisfaction des associations, les animations ont été appréciées, la fête s'est bien passée malgré la pluie le samedi soir et quelques échauffourées nécessitant l'intervention des gendarmes.

Remerciements aux bénévoles des associations et au personnel communal qui ont œuvré pour la réussite de cette fête des rues.

Réunion de débriefing jeudi.

6.11 Ecole

6.11.1 Conseil commun RPI

- ↪ L'ouverture d'une classe bilingue est bien confirmée en raison de la hausse importante des effectifs. Le nombre prévisionnel d'élèves a encore baissé en monolingue (3 élèves en moins, soit 77 élèves pour 4 classes élémentaires monolingues, alors que nous étions à 80, ce qui était un seuil bas).
- ↪ Répartition des 4 classes Ecole BANTZENHEIM.
- ↪ Maternelle : 26 élèves (petits, moyens, grands).
 - CP/CE1 : 25 élèves
 - CE2/CM1 : 26 élèves
 - CM1/CM2 : 27 élèves
- ↪ Ecole Chalampé 4 classes bilingues
 - Maternelle 2 classes : 44 élèves
 - CP/CE1 : 23 élèves
 - CE2/CM1/CM2 : 20 élèves
- ↪ Les parents et enseignants ont évoqué le choix de l'IEN d'un pôle bilingue sur CHALAMPE et un pôle monolingue sur BANTZENHEIM.
- ↪ Cadeau de fin d'année (Noël) et cadeau fin de cycle sera commun pour les enfants du RPI. Enseignants et parents sont pour, les commissions scolaires verront ce point ensemble.
- ↪ Présentation du projet d'école commun.
- ↪ Cotisation Commune : 20 € maternelle et 15 € élémentaire.

6.11.2 Conseil école BANTZENHEIM

- ↪ Remerciement à la Commune et aux services techniques toujours disponibles et rapides.
- ↪ Sécurisation de la cour : étude en cours par les services techniques, les propositions seront soumises aux enseignants et aux pompiers pour la partie sécurité.

- ↪ Changement des ordinateurs devenus obsolètes.
- ↪ Travaux bâtiments (intérieur extérieur) se feront pendant les vacances.
- ↪ Kermesse le 28 juin a été annulée pour cause de canicule.

**M. Frédéric BRENDER, 3^{ème} Adjoint au Maire, représenté par
M. Raymond KASTLER, Maire**

6.12 Vie associative

FCB : demande de subvention pour l'acquisition de matériel, acceptée par le Conseil Municipal.

Informations communiquées par Mme Edith ZANINETTI, 4^{ème} Adjointe au Maire

6.13 Voirie

Réalisation de travaux : chemin rural dit Ruetiweg avec carrefour rue du Général de Gaulle/rond-point vers CHALAMPE, trou bouché devant chez M. et Mme HEBERT et une reprise macadam devant propriétés de M. Alain LEMOINE et M. Jean-Christophe DREYER, rue du Général de Gaulle.

6.14 Ecoles

Poursuite prévue de la réfection dit existant du crépi des façades et reprise du plafond et de l'éclairage d'une salle de classe.

6.15 AEP rue du Nouveau Quartier (côté Ouest) : travaux réceptionnés.

6.16 Pôle médical : opération en cours.

Mme Carole KHOTBI demande si le portail devant l'ancien presbytère sera remis en place ? // Il est en cours de réfection peinture à l'atelier et sera réinstallé.

7. DIVERS

7.1 Départ de l'Abbé Vincent SIMON

A compter du 1^{er} octobre prochain, il sera remplacé par le Père Désiré ERUNHUNGO.

7.2 Bar éphémère : il se tiendra à la Maison du Citoyen du 29/07 au 02.08.2019.

7.3 Anniversaires

Remise d'une corbeille à :

- ↪ Mme Liliane ADAM, 80 ans
- ↪ Mme Renée VINCENT, 93 ans (aux Molènes)
- ↪ Mme Marthe KONSTANZER, 92 ans (aux Molènes)

Remerciements de leur part.

OBSERVATIONS DES ELUS

M. Daniel GODINAT demande si la tonte des allées du cimetière pourrait être faite prochainement et souhaiterait l'installation de cani-sacs sur les rues extérieures du village.

D'autre part, il signale que des habitants de la rue de Battenheim sont démarchés par un promoteur immobilier se présentant de la part de la Commune. // Aucune autorisation n'a été sollicitée en Mairie.

Enfin, il adresse, au nom de l'Association Foncière, des remerciements pour la réfection d'une partie du chemin rural di Ruetiweg.

Mme Carole KHOTBI évoque le besoin de sécuriser le chemin rural dit Dietweg. // Des panneaux de signalisation sont en place.

La séance est close à 22 h 30.